



DÉLIBÉRATION

du 13 décembre 2022

Présents : 24 Excusés : 3 3 pouvoirs Absents : / Votants : 27 En exercice : 27	<p>L'an deux mille vingt-deux, le treize décembre, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à Mésanger, à la Mairie, salle du Conseil Municipal, en séance publique, sous la présidence de Mme Nadine YOU, Maire.</p> <p>Étaient présents : M. Antony AURILLON, Mme Laurence BERNARD TANGUY, Mme Noëlle BICHON, Mme Sandrine BRANCHEREAU, Mme Laura BRETAUD, M. Bruno CHICOISNE, Mme Maria COURTAY, M. Cédric DOTTOR, Mme Estelle GOIMBAUD, M. Damien GUILLON, Mme Anne-Marie HENRY, M. Philippe JAHAN, Mme Isabelle LÉAUTÉ, M. Jérôme LECERF, M. Ludovic LEDUC, Mme M. Frédéric LEGRAS, Mme Agnès LEMARIÉ, Marina LUCAS, Mme Rosalie OUTIN, M. Fabrice PAYEN, Mme Türkan RENZO, Mme Sandrine SUTEAU, M. Philippe THIBAUDEAU, Mme Nadine YOU.</p> <p>Étaient absents excusés : M. Bruno BENOIT (ayant donné pouvoir à Mme Isabelle LÉAUTÉ), Mme Florence DRAKE DEL CASTILLO (ayant donné pouvoir à Mme Türkan RENZO), Mme Adeline ROUSSEAU (ayant donné pouvoir à Mme Nadine YOU),</p> <p>Assistait également au titre des services : Philippe RENAUD, DGS, Fabienne PITON</p> <p>Secrétaire de séance : M. Cédric DOTTOR</p> <p>Date de la convocation : 7 décembre 2022</p>
Délibération certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de sa télétransmission en PRÉFECTURE de Nantes et de l'accusé de réception reçu. Le 15 DEC. 2022 Publiée, le 6 DEC. 2022 Notifiée, le	
Délibération n°22.7.22	AFFAIRES GÉNÉRALES Vœu du Conseil Municipal pour le maintien des urgences du Centre Hospitalier Erdre et Loire

Madame le Maire expose aux élus que le Centre Hospitalier Erdre et Loire, situé à ANCENIS, est contraint pour la deuxième fois en 2022 de fermer le service des urgences après 17h. Ces fermetures répétées sont dues à un manque de moyens et plus particulièrement à des difficultés de recrutements.

Entre 17h et 8h30, les personnes souhaitant se rendre aux urgences doivent contacter le 15 et sont redirigées vers d'autres services hospitaliers, notamment le CHU de NANTES.

Ces fermetures répétées et la possibilité d'une prolongation de ces fermetures, viennent fragiliser le système de santé déjà en difficulté du Pays d'Ancenis.

En effet, les urgences constituent un maillon indispensable de la réponse aux demandes médicales, en complément de la médecine de ville, déjà sous tension sur le territoire. Un service des urgences ouvert 24h/24 est nécessaire pour les 80 000 habitants du bassin d'Ancenis mais également pour favoriser l'attractivité du territoire. En 2021, les urgences du Centre Hospitalier Erdre et Loire ont accueilli 16 110 personnes, démontrant leur utilité.

Madame le Maire propose donc que le Conseil Municipal prenne position contre la fermeture des urgences du Centre Hospitalier Erdre et Loire la nuit.

Après avoir entendu cet exposé,

Sur proposition du Maire ;

Vu l'exposé présenté,

Vu l'article L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'une fermeture des urgences entre 17h et 8h30 est contraire aux intérêts de la population et aux enjeux de notre territoire en matière de santé ;

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
à l'unanimité :**

► **EXPRIME** son opposition à la fermeture nocturne du service des urgences du Centre Hospitalier Erdre et Loire ;

- ▶ **AFFIRME** son attachement à un maillage équilibré et qualitatif du territoire en matière de services de santé ;
- ▶ **DEMANDE** à l'Agence Régionale de Santé d'engager une politique d'attractivité et de recrutement de personnel médical pour le Centre Hospitalier Erdre et Loire ;
- ▶ **DEMANDE** l'adoption de mesures de plus long terme garantissant la permanence des soins ;

Pour extrait conforme au registre »

Cédric DOTTOR
Secrétaire de séance



Le Maire,
Nadine YOU

